

Rapport de la commission de Gestion Exercice 2023

Gimel, le 13 juin 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

Sophie Croisier, Présidente Jean-Michel Renaud Saverio Nutricato Marc Guillet Nathalie Bussard, rapporteuse

S'est réunie à 8 reprises pour examiner les comptes ainsi que la gestion de la commune pour l'exercice 2023, dont une rencontre avec la Municipalité.

En vertu du mandat qui lui a été confié et en application des articles 91ss du règlement du Conseil Communal, la commission a procédé à l'examen de la gestion ainsi que des comptes 2023.

Introduction

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le bureau fiduciaire CoFiRev Sàrl à Bière. La commission a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. La commission a procédé à l'examen des comptes par comparaison entre montants budgétés et effectifs, ainsi que par pointages.

Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements et les préavis.

Par souci de clarté, les montants sont indiqués sans les centimes.

La commission de gestion n'est pas autorisée à faire de la cogestion, c'est pourquoi elle formulera des vœux dans son rapport à l'attention de la Municipalité qui n'ont aucun effet contraignant.

Plusieurs préavis, votés précédemment, ont eu des incidences sur l'exercice 2023, à savoir :

N° 10-2021 « Réfection route d'Aubonne »

Un montant de CHF 900'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2023 sont de CHF 674'436. En 2023, CHF 538'514 ont été utilisés. Ce préavis est en cours.

N° 11-2021 « Arrêt de bus Le Prunier »

Un montant de CHF 531'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2023 sont de CHF 171'547. En 2023, CHF 127'753 ont été utilisés. Ce préavis est en cours.

No 02-2023 « rénovation séparatifs eaux claires- eaux usées Manège-Publoz

Un montant de CHF 253'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2023 sont de CHF 9'676. Ce préavis est en cours.

N° 02-2022 « Nouveau bâtiment UAPE »

Un montant de CHF 3'680'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2023 sont de CHF 1'367'696. En 2023, CHF 1'186'168 ont été utilisés. Ce préavis est en cours.

N° 03-2022 « Remplacement chaudière à bois Marais »

Un montant de CHF 421'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2023 sont de CHF 456'457. En 2023, CHF 290'220. Ce préavis est en cours. On constate un dépassement du budget d'investissement. La Municipalité nous explique que l'ingénieur du bureau Chammartin et Spicher SA a fait une mauvaise estimation des travaux, il n'a pas pris en compte la mise en conformité électrique et a mal suivi le chantier. Le montant global du dépassement sera comptabilisé sur 2024. La Municipalité a pu négocier une réduction de l'ordre de 25 % environ.

N° 06-2023 « remplacement conduite eau chemin Magnin un montant de CHF 703'044 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2023 sont de CHF 367'047. Ce préavis est en cours.

Résultats de l'exercice

L'exercice comptable 2023 boucle sur un bénéfice de CHF 565'261, en regard du budget qui prévoyait un déficit de CHF 330'937.

La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et amortir les dettes. Elle s'élève à CHF 1'672'294, soit CHF 197'938 de plus qu'en 2022.

Le bon résultat de l'exercice a permis un amortissement du patrimoine administratif de CHF 785'721 ainsi qu'un amortissement extraordinaire de CHF 263'859, soit un total de CHF 1'049'580, et une attribution aux réserves et financements spéciaux de CHF 100'065.

Le plafond d'endettement est de CHF 23 millions pour un total de dettes de CHF 15'296'545, soit une augmentation des dettes de CHF 253'865 par rapport à 2022.

Le ratio net d'endettement par habitant est en hausse de CHF 267.54 par rapport à 2022, soit un total de CHF 3'933 par habitant.

Au vu des investissements futurs, la commission de gestion félicite la Municipalité pour sa gestion clairvoyante et transparente des comptes de notre commune.

Administration générale

Population – Contrôle des habitants

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2023 s'élevait à 2'465 soit une augmentation de 51 habitants depuis fin 2022.

Domaines et bâtiments

Forêts et pâturages

L'année 2023 a été difficile pour l'état sanitaire de nos forêts et de nombreux arbres ont été malades ou déracinés et ont dû être abattus. Il en résulte des frais de débardage de CHF 447'910 alors que CHF 265'000 avaient été budgétisés.

Les revenus sont difficiles à prévoir car le produit de la vente du bois coupé en automne est facturé l'année d'après.

Nous avons relevé que des travaux d'entretien budgétisés au pâturage La Sèche / La Rolaz n'avaient pas été exécutés. La Municipalité nous a indiqué qu'il y avait un projet de récupérer l'eau de pluie pour la mettre dans la citerne déjà existante. Toutefois, l'étude a montré que cela n'était pas adéquat en l'état et une réflexion est en cours pour améliorer ce projet.

Bâtiments

La commission de gestion a continué son travail de suivi des frais et revenus sur les bâtiments. A titre informatif, vous trouverez en annexe le tableau des charges et revenus.

Le poste honoraires/expertises s'est élevé à CHF 45'346 alors que CHF 20'000 ont été budgétisés. Ceci concerne l'étude faite par EPIQR sur l'état des bâtiments communaux à la suite de la motion.

Au vu de cette expertise, la Municipalité a renoncé à effectuer certains travaux budgétisés en 2023. Par exemple au bâtiment de l'Union 3, il avait été prévu de changer les fenêtres au dernier étage. Une réflexion plus globale sur la rénovation du bâtiment est envisagée.

Nous nous sommes posé la question s'il était utile de garder une assurance mobilière ECA pour le bâtiment de l'hôtel de l'Union compte tenu qu'il est peu occupé. La Municipalité nous a indiqué qu'il existait une seule police qui regroupait tous les bâtiments communaux avec une répartition par bâtiment, alors que la police immobilière ECA est faite pour chaque bâtiment.

Elle nous rappelle également que la chaufferie est installée dans l'hôtel de l'Union et dessert plusieurs bâtiments communaux.

La commune a un partenariat avec un courtier en assurance ProConseils S.A. qui s'occupe d'étudier les contrats lors de chaque renouvellement et qui a ainsi permis des économies.

Patrimoine financier

Le Martinet 5:

Nous avons constaté une augmentation des frais d'entretien à CHF 18'062 pour un budget de CHF 10'000. Ceci est dû à la remise en conformité du circuit électrique par suite du contrôle OIBT ainsi qu'à la réfection du pied de façade.

Un appartement n'a pas été reloué. Ce logement a été occupé par la même personne durant 60 ans et sa rénovation nécessiterait des travaux importants. La commune a décidé de le laisser inoccupé pour l'instant. Il pourra être mis à disposition pour des habitants du village qui seraient expulsés de leur logement. Rappelons qu'il est obligatoire pour une commune de pouvoir loger leurs habitants dans ce type de cas d'urgence.

La Cantine:

L'augmentation des charges à CHF 16'872 alors que CHF 9'200 était budgétisé est due à des frais de peinture de CHF 4'496.—et le remplacement du lave-vaisselle pour CHF 5'831.--. La location de la cantine a augmenté de plus de CHF 4'000 par rapport à 2022, l'armée ayant versé CHF 6'478 en 2023.

Patrimoine administratif

Grande-Salle:

Les frais de réparations se sont élevés à CHF 19'022 pour un budget de CHF 5'000. Ceci provient de la mise en place de micros sans fils, du changement des rideaux occultants et de la machine à laver/sécher. L'ilot central de la cuisine a également fait l'objet de travaux effectués par les employés communaux.

Bâtiment dépôt et hangar de la voirie :

Le remplacement du portail avait été budgétisé en 2022 mais les travaux ne se sont faits que cette année pour CHF 16'036.

Service des eaux

La commune a racheté le puit de l'Ezilière, pour un montant de 23'200.

Services industriels

Le prix du gaz a augmenté à 10,35 centimes par KW/H. La consommation de gaz en 2023 a augmenté de 8 % par rapport à 2022, malgré le nombre de chaudière en diminution au vu de l'installation de pompes à chaleur.

Etude de la commission de gestion

À la suite de notre étude de l'an dernier au sujet de l'organisation et des règlements relatifs au personnel communal, l'étude de la commission de gestion s'est portée sur les points suivants :

Reprise de la gestion de la déchèterie par l'entreprise Henny :

Selon le règlement, la taxe déchets ménagers est de CHF 160 au maximum par habitant majeur, il n'y a pas de minimum. La commune a facturé CHF 110 en 2023.

Certains habitants peuvent être exonérés de cette taxe, notamment les rentiers Al ou les personnes au bénéfice de prestations complémentaires. La commune offre également des rouleaux de sacs aux parents d'enfants en bas âge ou à des personnes qui en font la demande via un certificat médical ou sur demande du CMS. Les entreprises annoncent l'estimation de leurs déchets au moyen d'un formulaire.

On constate une diminution des recettes de recyclage du papier, elles étaient de CHF 9'975 en 2022 et ont diminué à CHF 2'337. Idem pour le carton. La Municipalité précise qu'une convention avec Sadec/Rétripa fixe les prix de manière mensuelle. Les prix peuvent fluctuer énormément et sont plutôt à la baisse en raison de l'augmentation des quantités de carton et de la baisse de qualité.

L'engagement de l'entreprise a permis d'augmenter les heures d'ouverture, de 10 h. par semaine à 18h. Selon nos calculs et l'estimation des heures faites par la boursière précédemment, les frais facturés par l'entreprise Henny sont pratiquement identiques aux frais avant la sous-traitance.

La commission constate que le coin « échange 2ème main » est bien apprécié par les habitants. Toutefois la gestion et la valorisation des objets pourraient être améliorées par l'entreprise Henny, les employés devraient les disposer de manière adéquate et non laisser des sacs en vrac. Ils pourraient être aussi plus présents auprès des habitants pour les conseiller afin de mieux trier les déchets.

Ceci fait l'objet d'un souhait de la commission.

Jardin d'enfants la Souris Verte :

Le jardin d'enfants est ouvert tous les matins en période scolaire et peut accueillir 15 enfants dès 2 ans 1/2. Il y a une responsable et 2 assistants. En cas de maladie, la structure s'occupe de trouver des remplaçants. Les locaux sont mis à disposition par la commune. Actuellement la structure est quasiment complète. Pour l'instant, il n'y a pas de demande pour ouvrir l'après-midi. La Municipalité a souhaité maintenir cette structure qui est un service important pour la population.

Enseignement:

On constate un taux d'enfants scolarisés par rapport à la population supérieur à la moyenne de l'Assagie (14,1 % à Gimel contre 11,7 % en moyenne). Ceci est dû aux nombreuses familles ayant élu domicile à Gimel après la transformation du quartier du Closez à L'Orbannaz. L'enclassement d'un élève coûte 4'811 par an.

Entrée en vigueur du modèle comptable harmonisé – MCH 2 :

Un nouveau modèle comptable harmonisé entrera prochainement en vigueur. La commune de Gimel fera le changement au 1^{er} janvier 2026. Mme Ducret doit déjà mettre en place la transition qui va engendrer un travail conséquent, des formations sont également mises en place.

La durée des amortissements sera imposée et ne sera plus indiquée dans les préavis, ce qui est déjà pratiqué actuellement. Il y aura des modifications également pour les réserves. Vaud est le dernier canton à mettre en place ce modèle comptable.

Ateliers participatifs:

Plusieurs ateliers ouverts à la population ont été organisés en 2023 pour discuter des projets futurs. La commission de gestion salue cette initiative de la Municipalité d'intégrer le citoyen à l'avenir de sa commune. La commission émet le vœu que ce type d'atelier informatif perdure.

Remerciements

Les membres de la commission de gestion tiennent à remercier la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Pascale Ducret, pour leur précieuse collaboration et le travail accompli au cours de l'année 2023.

Nos remerciements vont également à l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour au bon fonctionnement de la commune.

Conclusion

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

- 1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 ;
- 2. D'adopter les comptes tels que présentés ;
- 3. D'en donner décharge à la boursière ;
- 4. D'en donner décharge à la Municipalité;
- 5. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Pour la commission de gestion :

Sophie Croisier, Présidente

Goisier Sephie

Saverio Nutricato Marc Guil

Nathalie Bussard, rapporteuse

Jean-Michel Renaud

Rapport de la Commission de Gestion

TABLEAU DES CHARGES - REVENUS DES BATIMENTS **EXERCICE 2022**

		Patrimoine financier							Patrimoine administratif								
		La Chômaz 1	Anc admin, Bibliothèque	Le Martinet 5	Bât. Place de l'union 3	La Chaumière	Cantine	Hôtel de l'Union	Collège du Martinet	Marais I et II	Omnisport	Multifonction	Marais III	Grd Salle	Bât admin + WC publics + congèl.	Hangar et dépôt voirie	Eglise
Comptes		341	151	343	342	344	358	340	350	351	352	353	354	355	356	357	580
HARGES					- 15 Per												
3011	Traitement du personnel	5'250.25	40'873.95	2'025.30	- 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	15-4 A 50 ME TO 15-20 (N.H.) PH STREET, HIS SO	-	- -	5'738.00	164'629.75	58'505.75	16'140.85	-	24'549.85	19'576.40	-	2'303.30
3012	Traitement organiste	-	-	-		-	-	-	- ,	-	-	-		-	-	-	25'440.00
3030	Cotisations AVS	488.80	3'806.30	188.70		1-1	-		534.35	14'590.85	5'438.70	1'580.00	-	2'284.20	1'822.55		2'098.40
3040	Caisse de pension	575.05	6'029.25	287.65		-	1-3	-	814.75	24'683.20	10'613.95	2'620.35	-	3'650.30	2'779.85	-	335.65
3050	Assurance maladie	122.75	1'269.20	62.00			-	-	179.20	2'784.90	1'084.95	306.20	-	466.55	608.30	-	1'060.30
3113	Achat mobilier cantine	-	1'220.00	-		-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
3114	Achat matériel -			-			-	-	1-	-	-	-	-	-	-	-	-
3123	Electricité	855.50	-	460.75	6'381.40	-	3'963.95	-	2'372.20	21'395.70	-	9'725.50	5'305.95	6'967.50	1'705.60	808.20	9.10
3129	Chauffage	11'107.00	-	7'630.65		-	-	1'879.15	-	88'926.20	-	-1	-	24'947.85	8'806.65	-	8'976.40
3133	Produits - mat entretien	-	-	-		-	-	-	•	29'132.40	-	-	-	14	-	-	-
3141	Réparation-entretien	510.70	-	18'062.50	7-	732.40	16'872.25	-	1'164.80	96'611.60	21'492.00	5'922.35	46'230.35	19'022.00	2'309.45	16'036.70	3'529.90
3152	Entretien engins	-	-	-		-	-	-			6'676.30	-	-	-	-	-	-
3161	Loyer locaux	-	-	-			3'360.00	-	-	-	-	-	-		-	-	-
3182	Téléphonie-internet	-	831.20	-		-	-	-		1'398.75	1'801.80	957.85	-	828.00	-	613.80	-
3186	Assurance	1'454.35	240.00	1'440.15	1'225.65	376.85	3'830.50	4'796.95	1'834.75	8'429.45	3'430.45	3'744.40	4'066.00	4'976.95	2'122.10	447.80	2'212.00
3189	Frais divers		-	-		-	-	-	-	3'514.45	-	-		-	-	-	500.00
3223	Intérêts dettes long terme	-	-	-		-	-	-	-	29'660.70	11'192.00	15'097.94	29'384.18	-	2'087.30	-	-
3312	Amortissements		-	-		-	-	-	:-	28'700.00	147'600.00	87'400.00	173'200.00	-	33'000.00	5'300.00	-
3321	Amortissement supplémentaire patr. Admin.		-						-	-			-	-	-	-	-
3522	Participation ASSAGIE	-	-	-		-	-	-					-	-	-	 	11471.20
3652	Part aux frais de paroisse prot.	<u>*</u>	-	-			-	-		-	-	-	-	-	-	-	1'471.20
3652	Part aux frais de paroisse catho.		10,500.00	-		-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	9'121.20
3653	Subvention bibliothèque		10'500.00	-			-				 		+	5'000.00	-	-	+
3803	Attributions au fonds de rénovation	20/264.40	641760.00	201157.70	7'607.05	1'109.25	28'026.70	6'676.10	12'638.05	514'457.95	267'835.90	143'495.44	258'186.48	92'693.20	74'818.20	23'206.50	57'057.45
	Total charge	20'364.40	64'769.90	30'157.70	7'607.05	1 109.25	20 020.70	0 0 / 6.10	12 038.05	314 457.95	207 635.90	145 495.44	230 180.48	92 093.20	/4 018.20	23 200.50	37 037.45
EVENUS			10 mm 1 m														
4231	Loyer	41'070.00	-	24'820.00	13'524.00	7'200.00	8'295.50	-	-	-	-	-			500.00	-	-
4271	Loyer groupement scolaire	-	-			-	-	-	-	197'125.00	91'680.00	6'949.00	139'000.00	-	-	-	-
4271	Loyer amort grpmt scolaire	-	-	-			-	-	-	95'198.00	102'180.00	23'865.00	162'029.00	-	-	-	-
4271	Loyer appartement concierge	-	-	-			-	-	-	10'600.00	-	-	-	-	_	_	-
4271	Loyer UAPE	-	-	-		-	-	-	=0	-	-	103'420.00	~	-	-	-	-
4271	Location grd-salle	-	-	-		-	-		-	-	-		-	2'340.00	-	-	
4360	Remboursements	-	-	-		:-		-	-		-	-	-	-	-	-	-
4361	Remboursements charges soc.	-	-	-		-	-	-		1'248.00	-	-	-		-	-	-
4363	Remboursements charges soc.	-	-	-		-	-	-	•		1'102.05	-		-	-	-	-
4650	Part au chauffage de la cure	-	-	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'141.7
4650	Part chauffage concierge	-	-	-		-	-	-	-	-		-		-	-	-	4'099.3
4659	Participation chauffage	4'700.70	-	7'539.20		-	-	-	-:	-	-		-		-	-	-
	Te del	451330.30		221250 20	12/524.00	71200.00	glace eo			2041474.00	1041053.05	124/224.00	201/020 00	21240.00			71244 05
	Total revenus	45'770.70	- 64'769.90	32'359.20 2'201.50	13'524.00 5'916.95	7'200.00	8'295.50	- 6'676.10	- 12'638.05	304'171.00	194'962.05	134'234.00 - 9'261.44	301'029.00 42'842.52	2'340.00 - 90'353.20	-	- 23'206.50	7'241.05 - 49'816.40

. •